



Compte-rendu du comité de pilotage et du comité scientifique ICE Jeudi 30 août 2018 9h55-12h30

Association des Sites Le Corbusier (ASLC)

Siège et secrétariat permanent : Mairie – 2 Place de la Mairie – F-70250 Ronchamp

Téléphone : +33 (0)3 84 63 53 51

Mail : association@sites-le-corbusier.org

Le jeudi 30 août 2018, une séance de travail du comité de pilotage (copil) et du comité scientifique a eu lieu de 9h55 à 12h30 à la Fondation Le Corbusier, située 8/10, square du Docteur Blanche à Paris.

Membres présents du copil :

Benoît Cornu, 1^{er} adjoint Ville de Ronchamp, Président de l'ASLC, représentant le Trésorier au copil

Isabelle Durand-Meyer, service Culture de l'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille

Cyril Tissot, Délégué aux affaires culturelles, Ville de La Chaux-de-Fonds

Jean-Daniel Jeanneret, Architecte du patrimoine à La Chaux-de-Fonds, membre individuel de l'ASLC

Marcus Nitschke, Président de l'association des habitants de l'Unité d'habitation de Berlin

Cyril Zozor, gestionnaire de la Cité Frugès-Le Corbusier, Ville de Pessac

Ronan Viaud, responsable du service patrimoine et mémoires, Ville de Rezé

Leslie Mozdzan, chargée de mission de l'ASLC

Membres présents du comité scientifique :

Bénédicte Gandini, Architecte du patrimoine de la Fondation Le Corbusier

Edmond Charrière, Président de l'Association Maison blanche à La Chaux-de-Fonds

Excusés :

Anja Krämer, responsable du musée Weissenhof à Stuttgart

Pierre Mellinger, conseiller municipal à la Ville d'Eveux, Trésorier de l'ASLC

La matinée a été consacrée à la finalisation des documents du dossier de candidature par le copil et le comité scientifique. L'après-midi a été consacrée à la réunion entre le Bureau et le copil/comité scientifique pour valider le contenu du dossier de candidature et les pistes de financement. Cette réunion fait l'objet d'un compte-rendu complémentaire annexe.

Les membres du copil souhaitent tout d'abord la bienvenue à Cyril Tissot, nouveau membre du copil. Il assurera la représentation de la Ville de La Chaux-de-Fonds aux réunions, tandis que son collègue Yann Dubois sera chargé localement de la mise en œuvre opérationnelle des actions. Ils viennent ainsi poursuivre le travail de Jean-Daniel Jeanneret qui s'était engagé à prêter main forte au copil jusqu'au dépôt du dossier. L'ensemble des membres du copil et du comité scientifique remercie Jean-Daniel Jeanneret pour sa précieuse contribution tout au long des réunions et sa présence à cette dernière séance avant le dépôt du dossier pour faire le lien avec Cyril Tissot.

1. Approbation du compte-rendu du copil/comité scientifique du 6 avril 2018

Le compte-rendu de la dernière réunion du copil/comité scientifique du 6 avril 2018 a été relu en amont par les membres du copil et du comité scientifique.

Le compte-rendu du 6 avril 2018 est validé par l'ensemble du copil et du comité scientifique.

Siège : Mairie – 2 Place de la Mairie – F- 70250 Ronchamp - 03 84 63 53 51
Président : Mairie – 2 Place de la Mairie – F- 70250 Ronchamp - 06 32 94 50 92
Site internet : www.sites-le-corbusier.org
Page Facebook : <https://www.facebook.com/siteslecorbusier/>
SIRET : 522 180 009 00014
APE : 9499Z

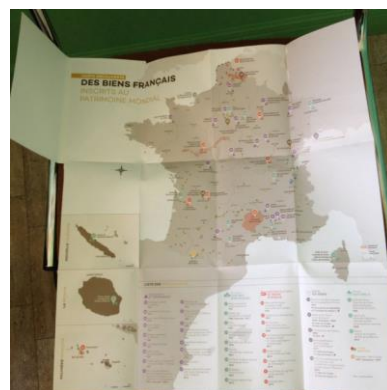


2. Point entre le copil et le comité scientifique pour les documents de la candidature

- Contenu de la plaquette institutionnelle et du flyer

L'étui de la plaquette institutionnelle comprend des cartes postales dont le verso fait apparaître de brèves informations sur les sites inscrits et non-inscrits à l'UNESCO adhérents à l'ASLC. Les photos HD des sites seront réunies sur quelques cartes postales (et non une photo d'un site par carte postale) afin d'éviter une surcharge de l'étui. Les textes seront repris sur le site de la FLC ; pour les textes manquants, une demande de rédaction sera faite auprès du comité scientifique ou auprès des sites directement. Les textes écrits au dos des cartes seront envoyés aux sites pour relectures et éventuelles corrections avant impression professionnelle. Il faudra veiller à ce que les photos soient toutes libres de droit et bien chartées. Il faut enlever le texte sur le projet d'itinéraire, mentionné trop tôt à ce stade. Ce document institutionnel est destiné à être distribué gratuitement auprès des partenaires et potentiels adhérents, élus, associations, propriétaires etc. L'objectif est de promouvoir l'association qui manque d'un document d'appel, et indirectement l'itinéraire à un niveau mondial. L'idéal est de disposer rapidement d'une première version prête de la plaquette afin de la distribuer en amont de la réponse de l'Institut.

Un flyer grand public facilement reproductible en grande quantité (si nécessaire par les sites eux-mêmes) sera créé avec la graphiste de la Ville de Pessac et permettra d'assurer la visibilité de l'itinéraire et du réseau (mentionner aussi les partenaires en-dehors de l'Europe). Le dépliant conçu par l'Association des biens français du patrimoine mondial (ci-contre) a été pris en exemple pour la carte qui devra apparaître au verso du flyer mais le format sera un A4 plié en 3. Pour une estimation du nombre de tirage, demander à chaque site le nombre souhaité.



La plaquette institutionnelle et le flyer seront retravaillés par le service communication de la Ville de Pessac et la chargée de mission la semaine du 3 septembre. Une maquette PDF de la plaquette sera jointe au dossier de candidature, puis sera imprimée professionnellement pour l'oral à Luxembourg en avril 2019 et à l'usage des membres de l'ASLC. Ce document sera amené à évoluer une fois la réponse reçue de l'Institut.

Préparer un court cahier des charges de la plaquette pour demander des devis aux imprimeurs.

- Finalisation du formulaire de candidature

Le formulaire pré-rempli lors des précédentes réunions du copil/comité scientifique a subi quelques modifications. En effet, l'Institut a envoyé un nouveau modèle de formulaire au début du mois de juillet, ce qui a nécessité de réorganiser son contenu.

Quelques corrections et compléments ont été apportés aux points 1., 2.1.d), 2.1.e), 2.2.b), 2.2.c), 2.2.d), 2.2.f), 2.2.g), 2.3.c), 4.2., 4.4., 4.5.b), 5.1.a), 5.4.a), 6.1.a), 6.2.c), 7.1.a), 7.1.d).

Le titre de l'itinéraire est désormais : « Destinations Le Corbusier : promenades architecturales ».

Le dossier sera complété d'annexes qui présenteront les actions passées et en cours. Le détail des actions futures apparaît dans les fiches actions qui seront annexées au dossier. Les PV des réunions du copil/comité scientifique, ainsi que les lettres de soutiens des participants de l'itinéraire seront aussi mis en annexes du dossier, en plus de toutes les annexes demandées par l'Institut (Statuts, liste

des membres, comptes-rendus d'AG ordinaires et extraordinaires, documents budgétaires, etc).

*Envoyer un courrier de demande de soutien à Atout France (Isabelle Durand-Meyer fera le lien).
Le formulaire de candidature est validé à l'unanimité par les membres du copil/comité scientifique.*

- Projet de carnet de croquis

Pour rappel, les offres de Clairefontaine et Leuchtturm1917 avaient été écartées. Moleskine et l'éditeur Call Me Edouard ont réalisé des devis plus affinés en avril et mai :

Moleskine : de 27 468 € HT à 34 776 € HT pour 5040 exemplaires.

Editeur Call Me Edouard : de 32 845 Fr. HT à 36 621 Fr. HT pour 5000 exemplaires.

Le copil décide de partir sur 5000 exemplaires, avec des croquis mis à la même échelle, noir et blanc, séparés dans le carnet dont le format est 11,5 x 18 cm avec une couverture rigide. Le copil décide de retenir la proposition de Moleskine pour des raisons de marketing notamment. La version 2 à 6,90 € par copie est retenue. Moleskine doit envoyer à l'ASLC un devis plus détaillé avec le travail graphique et les frais de port estimés. Bien préciser à Moleskine qu'il s'agit d'une « édition limitée » à indiquer sur le volet personnalisable. Pour une réédition, d'autres croquis seront choisis. L'ASLC doit impérativement demander un numéro de TVA intracommunautaire pour éviter de payer la TVA italienne de 22%.

Pour rappel, il a été décidé l'organisation suivante :

- l'ASLC règle la commande globale ;
- les carnets sont ensuite revendus à prix coûtants aux sites (*ne pas oublier de rajouter dans le prix de revente aux sites : le coût de production, le coût de livraison depuis l'Italie et depuis Ronchamp, la TVA, et les droits reversés à la FLC sur chaque carnet vendu (environ 5% ?)*) ;
- les carnets ne doivent pas être en dépôt mais payés entièrement à la commande par chaque site (vente ferme) ;
- pour avoir suffisamment de fonds lors de la commande globale, il est nécessaire que les sites fassent une précommande à l'ASLC (engagement d'achat).

Bénédicte Gandini a commencé à faire un premier tri des croquis de Le Corbusier. Certains sites de l'itinéraire n'existent pas en version croquis de Le Corbusier, il faudra penser à une version intermédiaire en gardant l'idée du croquis, comme une partie manuscrite avec un croquis à côté par exemple. L'idée est d'avoir des réalisations faisables dans le carnet (pas de photo ni de plan).

Rajouter la librairie Imbernon dans la liste des points de vente du carnet.

Demander aux partenaires japonais le nombre qu'ils seraient prêts à commander pour en revendre au Japon et s'il y en a suffisamment, une traduction dans leur langue ou anglais peut être envisagée.

Le comité de pilotage choisit la version 2 de l'offre de Moleskine, une demande de PDF en français et en anglais avec la version finale sera faite à Moleskine pour pouvoir l'envoyer aux sites.

Interroger tous les sites qui pourraient être intéressés à revendre le carnet pour avoir une estimation du nombre d'exemplaires à réaliser.

Une demande d'obtention d'un numéro de TVA intracommunautaire sera de nouveau réalisée auprès de l'expert-comptable de l'ASLC (utile pour l'import/export).

3. Point sur les offres reçues pour le site internet mobile

Un cahier des charges a été envoyé à 18 prestataires début mai pour une réponse attendue début juillet. Cette première consultation a recueilli seulement 3 réponses de la part de MobileThinking, agence basée à Genève, d'Allucyne, agence basée vers Belfort, et de Supero basé à La Chaux-de-Fonds. Une seconde consultation auprès de 5 autres agences a été effectuée début août, 3 agences ont répondu : Livdeo à Besançon, Digitalconcept à Dijon et Aggelos à Bordeaux.

Au total, sur les 6 agences ayant répondu, 3 sont écartées en raison de leurs tarifs trop élevés, allant de 62 040 € TTC à 185 219 € TTC (Livdeo, MobileThinking et Allucyne). Les 3 autres, allant de 12 192 € TTC à 48 100 CHF HT (Digitalconcept, Aggelos et Supero), sont pré-retenues et devront faire l'objet d'une analyse plus poussée en octobre avec l'aide du webmaster de la Ville de Pessac.

Envoyer un message aux sociétés non-retenues.

Les 3 offres pré-retenues seront analysées par le webmaster de la Ville de Pessac avec la chargée de mission en octobre pour aider à la sélection lors de la prochaine réunion du copil.

Conclusions de cette matinée :

Le contenu de la plaquette institutionnelle et du flyer a été éclairci par le copil et le comité scientifique et sera retravaillé début septembre.

Le formulaire de candidature a été finalisé et a été validé par le copil et le comité scientifique. Il sera envoyé dans la semaine du 24 septembre à l'Institut européen des itinéraires culturels.

Le prestataire pour le projet de carnet de croquis a été choisi par le copil.

Les 3 offres pré-retenues du projet de site web multiplateformes doivent être analysées courant octobre-novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30 pour reprendre à 13h30 avec la réunion avec le Bureau de l'ASLC. **Une prochaine réunion de travail du copil et du comité scientifique devra être fixée lors de la période d'évaluation entre novembre 2018 et janvier 2019, afin de convier l'expert qui sera désigné par l'Institut européen des itinéraires culturels.**

**Le Président de l'Association
des Sites Le Corbusier,**



Benoît CORNU
1^{er} Adjoint, Ville de Ronchamp

